

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**-
Arrondissement de
Forcalquier-
Canton de
Valensole-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 6 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Monique HOURS,
Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie PONCE-
GASSIER, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Michel BRIFFAUD, Laurent HOTTIER, Thierry
LATIL, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu
SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Raymond
MAZZOLENI, Monsieur Vincent BLACHERE à Madame Nathalie PONCE-
GASSIER, Monsieur Swen BUHLER à Madame Josette LAUVERGNIAT,
Madame Olivia BURLES à Monsieur Thierry LATIL, Madame Mirjam
REINHARD à Madame Monique HOURS.

Absents :

Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Françoise MARQUE.

Secrétaire de séance :

Monsieur Pierre LUCAS

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 21

Date de convocation

30 novembre 2022

OBJET : Avance sur subvention « Association Comité des Œuvres Sociales de Gréoux-les-Bains »

Rapporteur : Monsieur Alain ROUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2251-3-1 et R.2251-2, L.3231-3-1 et R.3231, L.4253-5 et R.4253-4 qui prévoient que les communes peuvent attribuer des subventions de fonctionnement aux structures locales dotées de la personnalité morale et qui remplissent des missions d'intérêt général sur le plan local,

Considérant que l'association « Comité des Œuvres Sociales de Gréoux-les-Bains » doit faire face aux dépenses liées au début d'exercice de l'année 2023,

Le rapporteur informe l'assemblée que l'association « Comité des Œuvres Sociales de Gréoux-les-Bains » demande une avance d'un montant de 20 000 euros, dans l'attente de l'attribution définitive de la subvention allouée pour 2023.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE le versement d'une avance sur la subvention 2023 d'un montant de 20 000 euros à l'association « Comité des Œuvres Sociales de Gréoux-les-Bains »,

PRECISE QUE les crédits correspondants seront prévus à l'article 6574 du budget primitif 2023.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 6 décembre 2022

Signé
Le - 6 DEC. 2022

Publié sur le site internet de la mairie :

Le - 7 DEC. 2022

Le Maire,
Paul AUDAN

Le secrétaire de séance,

Pierre LUCAS